***Rapport annuel (RA) pour le CCCA***

Institution:

Date :

**L’objet du Rapport Annuel**

Les programmes doivent soumettre chaque année un Rapport Annuel (RA) sous forme narrative et statistique afin de maintenir leur statut d'agrément.

Selon l'année de leurs durées d’agrément, les Programmes doivent soumettre soit les sections narratives et statistique, ou seulement la section statistique.

Les données recueillies via la section statistique du rapport annuel alimenteront les initiatives du Comité de Recherche.

Les Rapports annuels (RA) doivent être reçus au bureau du CCCA au plus tard le 30 juin de chaque année et doivent comprendre les éléments suivants :

1. les mesures, dans l’ordre, qui ont été prises concernant chaque condition du CCCA désignée comme étant « non remplie » dans les conclusions du RÉV et concernant chaque sujet de préoccupation exprimé dans les « conclusions de l’équipe » de ce même RÉV. Le RA peut également traiter d’un changement ou d’un nouveau domaine d’expertise particulier;
2. s’il y a lieu, une affirmation que le programme est conforme aux nouvelles Conditions et durées d’agrément du CCCA et aux nouvelles Procédures d’agrément du CCCA, ou qu’il a élaboré un plan et un calendrier pour y parvenir;
3. de la documentation écrite qui explique clairement tout changement d’importance apportée au cursus ou à la structure d’une partie du ou des programmes d’architecture; le texte du RA doit décrire les incidences directes de ces changements sur la conformité du programme aux conditions du CCCA, de manière à ce que le CCCA reste au courant de l’évolution des cursus;
4. un rapport statistique sur les ressources humaines (voir l’Annexe A-8);
5. un hyperlien pour le calendrier universitaire du programme pour l’année en cours; et
6. tout autre renseignement additionnel spécifiquement demandé par le CCCA.

Les rapports annuels doivent être remis selon la séquence suivante :

* le 30 juin de la dernière année de l’agrément, un rapport statistique seulement (car une visite vient tout juste d’être effectuée);
* le 30 juin de l’avant-dernière année de l’agrément, un rapport statistique seulement (car le RPA doit être remis au mois de septembre suivant);
* le 30 juin de toutes les autres années, un RA complet comprenant un rapport narratif et un rapport statistique. La section Narrative devrait inclure une description claire et concise de tous les changements majeurs de programme ou de structure accrédités, et rendre compte de la manière dont ces changements affectent directement les Conditions et Procédures du CACB.

La section narrative devrait inclure une description claire et succincte de tous les changements majeurs du programme agréé, qui ont attrait au curriculum ou à la structure, et indiquer comment ces changements affectent directement les Conditions et Procédures du CCCA.

La section Narrative doit inclure une réponse claire et succincte pour chaque préoccupation et pour chaque Condition identifiée comme "non atteinte", et dans l'ordre indiqué dans le Rapport de l’équipe de visite. Elle doit montrer les progrès réalisés pour répondre aux préoccupations et aux insuffisances identifiées par l'équipe de visite.

Pour maintenir la cohérence et la continuité tout en évitant la répétition et la redondance, veuillez vous référer à la Lettre de Décision du Rapport Annuel du CCCA relative au cycle de rapportage précédent. Elle contient une liste de toutes les conditions et préoccupation sur lesquelles le programme doit continuer à rendre compte.

Les programmes doivent utiliser le modèle actuel pour soumettre leur section narrative.

Celui-ci vise à faciliter et assurer la cohérence du processus de rapportage.

Il fournit, dans un format Word, un cadre structuré permettant aux programmes de mettre en évidence leur conformité aux exigences.

|  |  |
| --- | --- |
| **Institution** |  |
| **Nom du programme académique** |  |
| **Diplôme**  **Cheminements** *(Veuillez indiquer le cheminement offert par le programme). Exemples:*  A : avec diplôme préprofessionnel  B : avec diplôme de premier cycle dans n'importe quelle discipline | Maîtrise en architecture  Cheminement :  Cheminement: |
| **Année de la visite précédente** |  |
| **Durée d’agrément actuelle** |  |
| **Directeur/Directrice du Programme :** Nom et adresse courriel |  |
| **Doyen** |  |
| **Vice-recteur aux études et aux affaires académiques :** Nom et adresse courriel |  |
| **Recteur/Rectrice de l’Institution :** Nom et adresse courriel |  |
| **Individu soumettant le RA** |  |
| **Nom et adresse courriel de la personne à qui les questions devront être acheminées.** |  |

1. **INTRODUCTION**
2. **ÉTAT D’ÉVOLUTION DU PROGRAMME**

1. **RÉPONSES À L’ÉVALUATION DE L’ÉQUIPE DE VISITE**

**3.1-PRÉOCCUPATIONS**

**Dans l’ordre dans lequel elles sont listées sur le rapport de l’équipe de visite (RÉV)**

**3.2-CONDITIONS, CPP ET CPE NON ATTEINTS**

**Dans l’ordre dans lequel elles sont listées sur le rapport de l’équipe de visite (RÉV)**

**3.2.1-CONDITIONS NOT ATTEINTES**

**3.2.2-CRITÈRES DE PERFORMANCE DU PROGRAMME (CPP) NON ATTEINTS**

**3.2.3-CRITÈRES DE PERFORMANCE DE L’ÉTUDIANT (CPE) NON ATTEINTS**

1. **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Activités et initiatives